



CPAS
VIRTON

AVIS DE RECRUTEMENT

TRAVAILLEUR SOCIAL/TUTEUR ENERGIE (H/F/X)

Le Centre public d'action sociale de Virton recrute **en urgence** un travailleur social (h/f/x) à temps partiel pour le service d'insertion sociale et/ou pour le service énergie sous contrat de remplacement afin de satisfaire aux besoins actuels du service.

Les candidatures munies des pièces requises (**lettre de motivation, C.V., copie du diplôme, copie de la carte d'identité, extrait du casier judiciaire, copie du permis de conduire**) seront transmises à Mme la Présidente du CPAS de Virton (2, rue des Combattants à 6760 Virton) par recommandé ou déposées au CPAS contre accusé de réception ou par courriel au département RH (rh@cpas-virton.be).

Les candidat(e)s devront répondre aux conditions ci-après :

CONDITIONS GÉNÉRALES :

- Être ressortissant(e) ou non de l'Union européenne (pour les ressortissant(e)s hors EU, être en possession d'un permis de travail) dans les conditions générales d'accès à l'emploi pour l'ensemble des membres du personnel du CPAS et de la MR-MRS « l'Amitié » ;
- Avoir une connaissance du français jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- Être âgé(e) de 18 ans au moins, aucune limite d'âge maximale n'est requise en matière de recrutement de personnel sauf lorsqu'une limite d'âge est imposée par une disposition légale.

CONDITIONS PARTICULIÈRES pour le service d'insertion sociale :

- Être bachelier assistant social ou porteur d'un diplôme reconnu équivalent ou porteur de tout autre baccalauréat jugé utile à la fonction ;
- Maîtriser les notions de base quant à l'activation socio-professionnelle (bilan socio professionnelle projet individualisé d'intégration sociale, ...) et les aides à l'emploi (Art.60 §7 et Art.61 de la loi organique des CPAS) en CPAS est un atout ;
- Disposer d'une expérience utile minimale de 2 ans dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle est un atout ;
- Disposer d'un véhicule personnel ;
- Répondre aux conditions d'une aide à l'emploi (APE, ...).

CONDITIONS PARTICULIÈRES pour le service énergie :

- Etre en possession d'un baccalauréat catégorie technique ou catégorie sociale ou d'un titre reconnu équivalent ou d'un baccalauréat spécifique assistant social ;
- Disposer d'une expérience utile dans la fonction, de connaissances spécifiques en rapport avec les économies d'énergie ainsi que dans la mise sur pied et le suivi de projets, d'une expérience de la gestion administrative et d'une bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel) ainsi qu'avoir accompli des formations complémentaires en rapport avec la gestion de l'énergie constituent un atout.

Le(la) candidat(e) désigné(e) bénéficiera du barème salarial B1 pour le bac AS ou bénéficiera de l'échelle D6 pour le bac catégorie technique ou sociale.

Tout renseignement complémentaire relatif à ce recrutement peut être obtenu auprès du département R.H.

Le Directeur général,

Jérémy WINAND

La Présidente,

Lison THEMÉLIN